



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Amiens, le 28 avril 2021

Service Eau et Nature
Pôle Nature et Biodiversité

Elements relatifs à l'information et à la concertation locale préalable réalisée autour du projet de classement en réserve naturelle nationale de la tourbière alcaline de Marchiennes

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France n'a pas réalisé de réunion d'information du public au sujet du classement en réserve naturelle nationale de la tourbière alcaline de Marchiennes, compte tenu de l'accessibilité difficile du site et de l'avis favorable des propriétaires des parcelles concernées vis-à-vis de ce projet.

Un comité de pilotage du projet, réunissant ces propriétaires – conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et conseil départemental du Nord –, ainsi que le parc naturel régional Scarpe-Escaut, soit les principales parties prenantes au projet de classement, s'est réuni le 14 mai 2019 et le 13 septembre 2019.

La presse a par ailleurs pu informer le public : La Voix du Nord a publié deux articles relatifs au projet de classement, le 26 juin 2020 – « La tourbière de Marchiennes devrait être classée réserve naturelle nationale en 2022 » – et le 21 février 2021 – « Zones humides : superstar, la tourbe de Marchiennes ! ». Ce deuxième article évoque la procédure d'enquête publique à venir.

En dernier lieu, Monsieur le Maire de Marchiennes a informé ses administrés du classement à venir dans le bulletin municipal n°25 de mars-avril 2021 de la commune.

Les anciens propriétaires des terrains acquis par le conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, les conjoints Timmermann, sont favorables au classement en réserve naturelle nationale. Une convention signée en juillet 2020 avec le conservatoire d'espaces naturels les autorise à chasser, pêcher et se promener sur une petite partie du périmètre de la réserve.

Pour le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Le Responsable du Service Eau et Nature,

Marc GREVET